



Mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020

### #COVID\_19

**Eligibilité au Fonds de solidarité pour les artisans impactés :  
CMA France se félicite de l'assouplissement de cette aide  
dorénavant accessible à partir de 50 % de perte du CA et ce à  
compter de mars 2020.**

**Une aide financière importante pour la survie d'un plus grand  
nombre d'entreprises artisanales.**

**Mais le combat n'est pas terminé.**

CMA France, présent au comité des acteurs économiques mis en place par le ministre Bruno le Maire, a interpellé le Gouvernement depuis le début de la crise Covid-19 sur l'urgence d'un soutien financier pour les entreprises artisanales de moins de 11 salariés, ayant un CA de moins d'un million d'euros, fortement impactés, soit par la fermeture obligatoire, soit par la perte de leur chiffre d'affaires depuis le 15 mars.

La mesure initiale du Gouvernement, basée sur une éligibilité au Fonds de solidarité à partir d'une perte du CA de 70 % à mars 2020 sur un an, mettant de côté un trop grand nombre d'artisans, a été revue à 50 %.

#### **Les banques interpellées et les assurances sollicitées pour les pertes d'exploitation**

La mobilisation du réseau des CMA est constante pour aider les artisans soumis à de fortes contraintes économiques. Ainsi, en information en amont et en accompagnement en aval, interpellé quotidiennement par les artisans, CMA France maintient sa demande auprès des banques pour des prises de positions plus claires et uniformes, et auprès des assurances pour des indemnisations de perte d'exploitation. En jeu : la continuité de l'activité, la rémunération des fournisseurs, collaborateurs et éviter la faillite par fragilité de trésorerie.

#### **Une nouvelle enquête en ligne pour sonder les artisans sur la situation économique de leurs entreprises**

Une enquête mise en ligne depuis le début de la crise et à destination des artisans, a permis d'identifier très vite les problématiques économiques inhérentes à ces entreprises de proximité. Une nouvelle enquête est désormais disponible, pour mieux identifier les problématiques de mise en place des aides, ou les attentes non encore pourvues pour traverser cette crise sans précédent.

<https://www.artisanat.fr/coronavirus-artisans-repondez-lenquete-en-ligne>



Valérie Marquis - directrice des relations presse et relations publiques -  
06 20 67 45 86 / [presse@cma-france.fr](mailto:presse@cma-france.fr)

